CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 03 mai 2021 à 19h00 par conférence téléphonique conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ce, dû au COVID-19, tenue au bureau municipal situé au 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLER

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTS : MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-02**

**ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-03**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quatorze-mille-huit-cent-soixante-dix-neuf-dollars et soixante-seize-cents (14,879.76$) de déboursés et de dix-mille-huit-cent-vingt-et-un-dollars et trente-huit-cents (10,821.38$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de vingt-cinq-mille-sept-cent-un-dollars et quatorze-cents (25,701.14$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-04**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 136 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire adopter un nouveau règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 136 sur la gestion contractuelle a été présenté par Madame Diane Marceau, conseillère au poste numéro 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prend acte de fait du dépôt dudit projet de règlement numéro 136 sur la gestion contractuelle.

|  |
| --- |
| **AVIS DE MOTION****RÈGLEMENT NUMÉRO 136 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**Monsieur le conseiller, Monsieur Bernard Harrisson, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le *Règlement numéro 136 sur la gestion contractuelle*.Le règlement a pour objet :* L’obligation d’inclure au Règlement sur la gestion contractuelle des mesures favorisants les biens et les services québécois ainsi que les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense (105,700$) d’un contrat qui ne peut être adjugé qu’après une demande de soumission publique.
 |

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-05**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-ACQUISITION D’ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offre de gré à gré a été demandé par la résolution portant le numéro 2021-04-14 pour l’acquisition d’équipements informatiques pour l’administration municipale;

CONSIDÉRANT QU’une seule soumission a été reçue dans le cadre de l’appel d’offre de gré à gré, soit :

Informidata de Matane : 4,638.62$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’adjuger la soumission en faveur de Informidata de Matane pour l’acquisition d’équipements informatiques pour l’administration municipale au montant de quatre-mille-six-cent-trente-huit-dollars et soixante-deux-cents (4,638.62$) taxes incluses;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**RÉSOLUTOIN NUMÉRO 2021-05-06**

**APPROBATION-ENTENTE DANS LE CADRE D’EMPLOIS D’ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 22 avril 2021, Monsieur Eliott Boisvert-Bedard de Service Canada informe la municipalité que la demande de financement dans le cadre d’Emplois d’été Canada a été approuvée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De prendre acte de fait du courriel confirmant l’approbation de la demande d’aide financière dans le cadre d’Emplois d’été Canada;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit nommé responsable du projet et est autorisé à signer tout document requis pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-07**

**DEMANDE D’ACHAT DE LANGUETTES DE PLASTIQUE POUR CLÔTURE-MONSIEUR STÉPHANE FRANCHE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance d’une demande en date du 23 avril 2021 de Monsieur Stéphane Franche, locataire du 105 rue Saint-Jean afin que la Municipalité fasse l’achat de languettes de plastique pour insérer dans la clôture propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans ce secteur, le nombre de déplacements vers la plage augmente à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Franche s’engage à faire l’installation sans frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’achat de languettes de plastique pour la clôture propriété de la municipalité en précisant que **c’est conditionnel à l’approbation par le propriétaire de l’immeuble.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-08**

**RENCONTRE-ENTENTE DE 5 294 290$ POUR LA VITALISATION DES COMMUNAUTÉS DE LA MATANIE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 22 avril 2021, Madame Nadine Turcotte, conseillère à la vitalisation des communautés de la MRC de La Matanie invite le Conseil municipal et la Corporation de développement de Sainte-Félicité à une rencontre pour donner les détails d’informations concernant l’Entente de 5 294 290$ pour la vitalisation des communautés de La Matanie dans le cadre du Fonds régions et ruralité qui pourrait se tenir en mai ou en juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande à Madame Nadine Turcotte de prévoir une rencontre en juin 2021.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-09**

**AUTORISATION-COMMANDE DE 20 TONNES ASPHALTE EN VRAC**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une commande de 20 tonnes d’asphalte en vrac chez Techmix Division Bauval inc. Conjointement avec la Municipalité de Saint-Adelme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la commande de vingt (20) tonnes d’asphalte en vrac chez Techmix Division Bauval inc. Conjointement avec la Municipalité de Saint-Adelme.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-10**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE-TRAVAUX D’ASPHALTAGE ÉTÉ 2021**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 09 avril 2021, Monsieur Guillaume Cantin, conseiller politique du député de Matane-Matapédia Monsieur Pascal Bérubé, informant la municipalité que la demande dans le cadre du Programme d’aide financière à la voirie locale permet aux députés de l’Assemblée nationale de soutenir les municipalités de leur circonscription afin de réaliser certains projets de réfection de leur réseau local n’a pas été retenue pour 2021 et ce en raison que ce fonds étant limité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt de la correspondance de Monsieur Guillaume Cantin, conseiller politique du député Monsieur Pascal Bérubé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-11**

**ADJUDICATION DE MANDAT- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)-PROJET D’ASPHALTAGE ÉTÉ 2021**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a prévu des travaux d’asphaltage pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit préparer un devis pour le projet d’asphaltage pour lancer un appel d’offres de soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate la Fédération Québécoise des municipalités pour la préparation du devis pour le projet d’asphaltage pour la saison estivale 2021;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-12**

**PROJET D’ASPHALTAGE 2021-UTLISATION RÉSERVE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 60,000$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne recevra pas de subvention financière du député dans le cadre du Programme d’aide financière à la voirie locale pour le projet d’asphaltage pour la saison estivale 2021 qui a été confirmé dans une correspondance du 09 avril de Monsieur Guillaume Cantin, conseiller politique du député Matane-Matapédia Monsieur Pascal Bérubé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité utilise un montant de soixante-mille-dollars (60,000.00$) de la réserve financière accumulé pour le projet d’asphaltage pour la saison estivale 2021.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-13**

**MISE EN VALEUR D’UNE ENSEIGNE COMMERCIALE HISTORIQUE SCIERIE R. DESJARDINS INC.-DEMANDE DE MONSIEUR LOUIS BLANCHETTE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande formulée par Monsieur Louis Blanchette pour la mise en valeur d’une enseigne commerciale historique (Scierie R. Desjardins inc.) afin de l’afficher lors d’évènements ou d’activités qui pourraient se tenir dans le cadre des fêtes du 150e anniversaire du village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise à ce que l’enseigne commerciale historique (Scierie R. Desjardins inc.) soit affichée et présentée lors d’évènements ou d’activités qui pourraient se tenir dans le cadre des fêtes du 150e anniversaire de Sainte-Félicité.

**ENTENTE-PLATEFORME DE COMPOSTAGE-VILLE DE MATANE**

Le maire reporte de dossier à une séance prochaine afin de vérifier certaines informations concernant le projet de protocole d’entente de la plateforme de compostage avec la Ville de Matane.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-14**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DE SOUMISSION-TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT LOCALISÉ AU 192 RUE SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT l’appel d’offre de soumission lancé de gré à gré pour des travaux de réfection de la toiture du bâtiment localisé au 192 rue Saint-Joseph par l’adoption de la résolution portant le numéro 2021-04-12;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de l’ouverture de soumission;

CONSIDÉRANT QU’une seule soumission a été reçue et jugée conforme, soit :

* Les Rénovations Bélanger enr. : 13,107.15$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prend acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture de soumission pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment localisé au 192 rue Saint-Joseph.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-16**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT LOCALISÉ AU 192 RUE SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l’ouverture de soumission pour des travaux de réfection de la toiture du bâtiment localisé au 192 rue Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge la soumission à Les Rénovations Bélanger enr. pour des travaux de réfection de la toiture du bâtiment localisé au 192 rue Saint-Joseph au montant de treize-mille-cent-sept-dollars et quinze-cents (13,107.15$) taxes incluses;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-17**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DE SOUMISSION-TRAVAUX DE RÉPARATIONS DE LA TOITURE DU BÂTIMENT LOCALISÉ AU 194 RUE SAINT-JOSEPH DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT l’appel d’offre de soumission lancé de gré à gré pour des travaux de réparations de la toiture du bâtiment localisé au 194 rue Saint-Joseph du Centre communautaire par l’adoption de la résolution portant le numéro 2021-04-13;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de l’ouverture de soumission;

CONSIDÉRANT QU’une seule soumission a été reçue et jugée conforme, soit :

* Les Rénovations Bélanger enr. : 3,679.20$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prend acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture de soumission pour des travaux de réparations de la toiture du bâtiment localisé au 194 rue Saint-Joseph du Centre communautaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-18**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-TRAVAUX DE RÉPARATIONS DE LA TOITURE DU BÂTIMENT LOCALISÉ AU 194 RUE SAINT-JOSEPH DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l’ouverture de soumission pour des travaux de réparations de la toiture du bâtiment localisé au 194 rue Saint-Joseph du Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge la soumission à Les Rénovations Bélanger enr. pour des travaux de réparations de la toiture du bâtiment localisé au 194 rue Saint-Joseph du Centre communautaire au montant de trois-mille-six-cent-soixante-dix-neuf-dollars et vingt-cents (3,679.20$) taxes incluses;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-19**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 03 mai 2021, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h43.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 132 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ANDREW TURCOTTE YVES CHASSÉ, GMA

MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER